ANNEXES

1. Arrêté Préfectoral d'Ouverture d'Enquête Publique
2. Avis Tacite de l'Autorité Environnementale
3. Affichage
4. Insertions dans les Journaux
5. Compte Rendu des Observations
6. Mémoire en Réponse du Maître d'Ouvrage

1. Arrêté Préfectoral d'Ouverture d'Enquête Publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale
de la protection des populations

Service installations classées

Téléphone : 04 56 59 49 99
Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Grenoble le, - 2 JUIN 2017

Affaire suivie par :Francoise Chavet
Téléphone :04.56.59.49.34
Mél :francoise.chavet@isere.gouv.fr

ARRÊTÉ OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AP N°DDPP-IC-2017-06-05

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment le livre I, titre II, chapitre III (information et participation des citoyens), le livre V - Titre 1er-Chapitre II (installations classées pour la protection de l'environnement) et notamment les articles L.123-1 à L 123-19 et R.123-1 à R123-27 ;

VU le code minier nouveau et notamment les articles L 124-1 à L 124-9, L134-1, L162-1, L 162-11, L 164-1 à L 164-2 ;

VU le décret n° 78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie ;

VU le décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

VU le décret n° 2015-15 du 8 janvier 2015 modifiant les deux décrets précités et l'annexe de l'article R 122-2 et l'article R 414-27 du code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU la demande du 25 juillet 2016 complétée le 21 mars 2017, présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS, d'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques en vue du chauffage et du rafraîchissement de bâtiments (projet Greenovalley XPôle) situés ZAC presqu'île de Grenoble, avenue des Martyrs, tendant à obtenir :

- l'autorisation d'ouverture de travaux miniers (forage d'exploitation et forage de réinjection),
- l'autorisation d'exploitation de gîte géothermique basse température pour une durée de 30 ans,

VU les dossiers annexés à la demande et notamment l'étude d'impact ;

VU l'avis du 29 mars 2017, de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes déclarant techniquement recevable le dossier et proposant un périmètre d'enquête concernant la commune de Grenoble ;

VU la décision n°E17000144/38 en date 11 avril 2017, par laquelle Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Périclès MENESES, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;

VU l'avis tacite réputé sans observation de l'autorité environnementale, joint au dossier d'enquête publique et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère en vue d'assurer l'information du public ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre ce projet aux formalités de l'enquête publique prescrites par le code de l'environnement et le code minier et les décrets modifiés n°78-498 du 28 mars 1978 et n°2006-649 du 2 juin 2006 susvisés ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère :

ARRETE

ARTICLE 1er : Les demandes susvisées seront soumises à une enquête publique unique d'une durée de 30 jours consécutifs, du lundi 3 juillet 2017 au mardi 1er août inclus.
Toutes informations complémentaires concernant l'objet et la nature de cette demande peuvent être obtenues auprès de M. Serge Jourdan, chef du projet GreenoValley X Pôle (tel : 04.76.57.78.09) ou auprès de M. Edouard Tissier, chef de projets Antéa Group (tél : 04.37.85.19.83) ainsi qu'auprès de la direction départementale de la protection des populations (22, avenue Doyen Louis Weil à Grenoble) service installations classées (tel : 04.56.59.49.34).

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier comportant une étude d'impact, l'avis tacite de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de GRENOBLE. Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (8h à 17h50, fermeture à 16 h 30 à compter du 24 juillet 2017) et consigner ses observations éventuelles dans le registre ouvert à cet effet. La version numérique de ce même dossier sera également accessible sur un poste informatique dédié tenu en mairie de GRENOBLE dans les mêmes conditions.

Ces observations pourront également être adressées :
- par écrit, au commissaire-enquêteur, en mairie de GRENOBLE;
- par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr.

elles seront annexées au registre d'enquête par ses soins.

Les observations et propositions du public seront consultables au siège de l'enquête et communicables, au frais de la personne qui en fera la demande, pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère.(www.isere.gouv.fr)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier mis à l'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP). Il sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

ARTICLE 3 : M. Périclès MENESES, ingénieur de recherches retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tiendra en outre à la disposition du public, en mairie de Grenoble lors des permanences suivantes :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

ARTICLE 4 : Le public est informé de l'ouverture de l'enquête publique par voie d'affichage et de publication dans la presse ainsi que par voie électronique.
En matière de publicité, des affiches annonçant le déroulement de l'enquête publique et son objet seront apposées, quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, aux frais du demandeur et par les soins du maire ainsi que dans le voisinage des travaux projetés, à la porte des mairies des communes concernées (et) (ou) en tout lieu habituel d'affichage, de manière à assurer une bonne

information du public. Cet affichage fera l'objet d'un certificat établi par le maire adressé à la direction départementale de la protection des populations à l'issue de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions de durée, il sera procédé par les soins du pétitionnaire à l'affichage, sauf impossibilité matérielle justifiée, de manière visible et lisible de la voie publique, du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet selon les critères fixés par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministère de l'écologie du développement durable des transports et du logement fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

En outre, un avis sera inséré, par les soins du Préfet, aux frais de l'exploitant, en caractères apparents, dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Isère, concernés par le projet, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en vue de l'information du public.

Cet avis d'enquête ainsi que le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers seront publiés sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr) dans les mêmes conditions de délais.

ARTICLE 5 : Un dossier sera communiqué au maire de la commune de Grenoble qui dispose d'un délai d'un mois pour faire connaître ses observations (application de l'article 12 du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006). Ce délai court à compter de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 6 : Au terme de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui rencontrera le demandeur sous huitaine, et lui communiquera, sur place, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire un mémoire en réponse, dans un délai de quinze jours.

Après avoir visé toutes les pièces du dossier, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera, séparément, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises qu'il transmettra à la direction départementale de la protection des populations (service installations classées) accompagnées du dossier complet, dans les trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée, pourra, après enquête publique prendre connaissance en mairie de Grenoble, ou à la direction départementale de la protection des populations, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur qui seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr) pour une période qui ne pourra être inférieure à un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : À l'issue de l'enquête publique l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir sera une autorisation assortie de prescriptions ou un refus.

ARTICLE 8 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le maire de la commune de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au commissaire-enquêteur ainsi qu'au demandeur.

Fait à Grenoble le, - 2 JUIN 2017

LE PRÉFET

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

2. Avis Tacite de l'Autorité Environnementale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction départementale
de la protection des populations

Service installations classées

Grenoble, le - 2 JUIN 2017

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

La société SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS a présenté le 25 juillet 2016 à la direction départementale de la protection des populations de l'Isère un dossier complété le 21 mars 2017 concernant une demande d'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques en vue du chauffage et du rafraîchissement de bâtiments (projet GreenoValley XPôle) lieu-dit ZAC presqu'île, avenue des Martyrs, sur la commune de Grenoble,

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes), a accusé réception du dossier le 29 mars 2017.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, soit le 29 mai 2017 au plus tard, la demande susvisée, objet d'une enquête publique en mairie de Grenoble, donne lieu à un avis tacite réputé sans observation de l'autorité environnementale qui sera joint au dossier d'enquête publique et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère et sur celui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

3. Affichage

Sur site

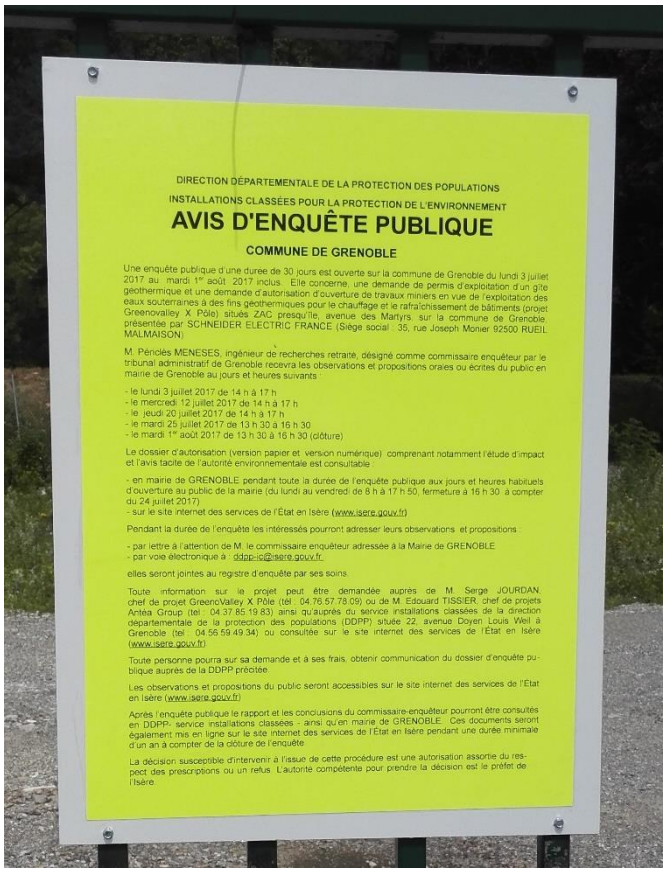

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRENOBLE

Une enquête publique d'une durée de 30 jours est ouverte sur la commune de Grenoble du lundi 3 juillet 2017 au mardi 1er août 2017 inclus. Elle concerne, une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments (projet Greenovalley X Pôle) situés ZAC presqu'île, avenue des Martyrs, sur la commune de Grenoble, présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE (Siège social : 35, rue Joseph Monier 92500 RUEIL MALMAISON)

M. Périclès MENESES, ingénieur de recherches retraité, désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de Grenoble au jours et heures suivants :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

Le dossier d'autorisation (version papier et version numérique) comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de GRENOBLE pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 50, fermeture à 16 h 30 à compter du 24 juillet 2017)
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur adressée à la Mairie de GRENOBLE
- par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

elles seront jointes au registre d'enquête par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Serge JOURDAN, chef de projet GreenoValley X Pôle (tél : 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, chef de projets Antéa Group (tel : 04.37.85.19.83) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP précitée.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Après l'enquête publique le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP- service installations classées - ainsi qu'en mairie de GRENOBLE. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

Mairie de Grenoble

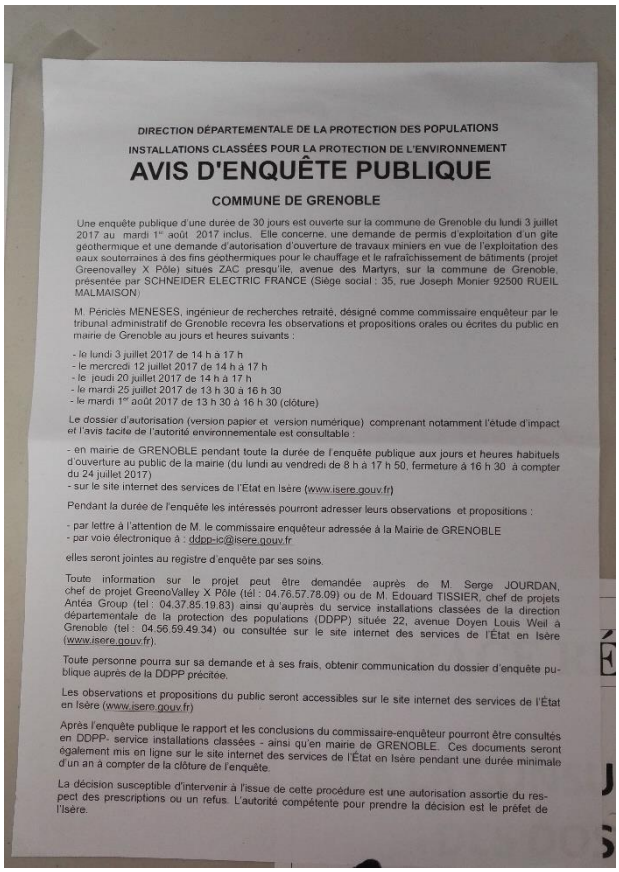

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRENOBLE

Une enquête publique d'une durée de 30 jours est ouverte sur la commune de Grenoble du lundi 3 juillet 2017 au mardi 1er août 2017 inclus. Elle concerne, une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments (projet Greenovalley X Pôle) situés ZAC presqu'île, avenue des Martyrs, sur la commune de Grenoble, présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE (Siège social : 35, rue Joseph Monier 92500 RUEIL MALMAISON)

M. Périclès MENESES, ingénieur de recherches retraité, désigné comme commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Grenoble recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de Grenoble au jours et heures suivants :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

Le dossier d'autorisation (version papier et version numérique) comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable :

- en mairie de GRENOBLE pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17 h 50, fermeture à 16 h 30 à compter du 24 juillet 2017)
- sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr)

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations et propositions :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur adressée à la Mairie de GRENOBLE
- par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

elles seront jointes au registre d'enquête par ses soins.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Serge JOURDAN, chef de projet GreenoValley X Pôle (tél : 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, chef de projets Antéa Group (tel : 04.37.85.19.83) ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22, avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tel : 04.56.59.49.34) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP précitée.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Après l'enquête publique le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP- service installations classées - ainsi qu'en mairie de GRENOBLE. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

4. Insertions dans les Journaux

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

MARIAGE

Julie et Jérémy se sont dit oui

CORPS

Samedi a été célébré à Corps le mariage de Julie Maceri, originaire d'Aubagne (13), et de Jérémy Da Fonseca, d'Auxerre (89), les heureux propriétaires et chefs de l'hôtel de la Poste à Corps. Le maire Fabien Mulyk a procédé à l'union du couple à la mairie du village, en présence des familles et des nombreux amis. La salle de la mairie n'était pas assez grande pour accueillir toute la foule. Le couple est sorti de la mairie pour se rendre à l'église, pour la célébration religieuse assurée par le père Armand de La Mure. Julie et Jérémy ont été acclamés et applaudis à la sortie de l'église et c'est sous une pluie de fleurs de lavande que les invités ont présenté leurs vœux aux jeunes mariés.

NOCES DE DIAMANT

Jeanine et Christian Festaz

SAINT-CASSIEN

Jeanine et Christian ont fêté leurs noces de diamants dimanche dernier. Il y a 60 ans, ils se sont dit "oui" à la mairie et l'église de Loyes.

Ils étaient comblés d'avoir réuni, dimanche, autour d'eux, leur famille pour fêter ce bel événement au restaurant. Jeanine est née le 12 avril 1934, et Christian le 2 septembre 1935. Ils se sont rencontrés en 1953, à Loyes, un petit village situé dans l'Ain.

Après s'être fréquentés quelques années, ils ont décidé de s'unir le 1er juin 1957. Si Jeanine est restée mère au foyer, Christian a démarré sa vie professionnelle à la poste, puis a intégré très rapidement *Le Progrès* à Lyon. Il a ensuite été muté au *Dauphiné Libéré* à Veurey-Voroize. Pendant plus de 30 ans, il a été responsable du service routage (RAD).

Jeanine et Christian ont eu trois enfants. L'aîné, Gilbert, est né en juin 1960, Bernard en juin 1964, et Béatrice en mai 1967. Ils ont le plaisir d'avoir 5 petits enfants.

Après avoir vécu de longues années sur Lyon, puis à Voiron, aujourd'hui, ils profitent d'une retraite paisible dans leur maison à Monthoz, un petit hameau proche de Loyes. Un retour aux sources qui leur permet de profiter de leur famille.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Notaires

Me René DEMSKI - Notaire associé
58, cours Becquart-Castelbon
38500 VOIRON

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me René DEMSKI, notaire à VOIRON, le 07 juin 2017, a été constituée une société dont les caractéristiques suivent :
Forme : société civile
Dénomination : SILVA DUCOLOMBIER
Siège social : 20, rue Sermorens, 38500 VOIRON
Objet : acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers.
Durée : 99 années
Capital : 100,00 €
Gérance : Mme Audrey SILVA demeurant à VOIRON (38500) 16, rue Sermorens.
Cession de parts : cession libre entre associés, agrément pour toutes les mutations entre vifs ou par décès au profit d'un ascendant, d'un descendant ou de tous tiers étrangers.
Immatriculation : au R.C.S de GRENOBLE.

Pour avis

822578500

Transferts de siège social

RAF AUTO

SARL au capital de 5 830 euros
Siège social : Zone d'Activités Les Etrets - 38490 Les Abrets-en-Dauphiné
822 275 865 RCS Vienne
Suivant décision en date du 02/05/17, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social au **73, rue du Petit Port - 38850 Villages du Lac de Paladru**, et ce à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés.

822695400

Convocations

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la société SOMUDIMEC sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 29 Juin 2017 à 8 heures au siège social, 19, rue des Berges, Zone Polytec, 38000 GRENOBLE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Évolution du règlement intérieur,
- Évolution des statuts.

La société tient à la disposition des actionnaires :
- des formulaires de pouvoirs et de votes par correspondance,
- les rapports du directoire et du conseil de surveillance sur les raisons de ces modifications,
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire.

Dans le cas où, pour la présente assemblée générale extraordinaire, le quorum n'aurait pu être atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour serait convoquée le mardi 11 juillet à 9 heures 30 dans les locaux du siège social de SOMUDIMEC. A noter que le pouvoir signé initialement conservera ses effets.

Le président du directoire, Thierry URING

821730900

Clôture de liquidation

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE C.E.R.O.L.

Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 3 200 euros
Siège : Lieu-dit Charnevaux - 38670 Chasse-sur-Rhône
332 565 779 RCS de Vienne
L'Assemblée Générale réunie le 30 mai 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre WEISS de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne, en annexe au RCS.

822501600

S.C.I. SETO

Société Civile Immobilière en liquidation Au capital de 41 600 euros
Siège social : Lieu-dit Charnevaux - 38670 Chasse-sur-Rhône
318 354 503 RCS Vienne
L'Assemblée Générale réunie le 30 mai 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre WEISS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

822659800

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web
Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
le dauphiné
ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE GRENOBLE

Installations classées pour la protection de l'environnement

✓ **Avis d'enquête publique du 3 juillet 2017 au 1er août 2017 inclus**

L'enquête d'une durée de 30 jours concerne une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, dans le cadre du projet GreenoValley X-Pôle, situées "ZAC Presqu'île" rue des Martyrs sur la commune de Grenoble présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS (siège social : 35, rue Joseph Monier 92500 - RUEIL MALMAISON).
Le dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable en version papier et version numérique, en mairie de GRENOBLE, il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17h50, fermeture à 16h30 à compter du 24 juillet 2017).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP) 22, avenue Doyen Louis Weil, CS6, 38028 Grenoble Cedex 1 - (Tél. 04.56.59.49.34).
Le commissaire-enquêteur M. Périclès MÉNÉSÈS, ingénieur de recherche retraité, recevra les observations du public en mairie de GRENOBLE les :
- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)

Pendant la durée de l'enquête, le public peut également adresser ces observations par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Toute information sur le projet peut être demandée à M. Serge JOURDAN, chef du projet X Pôle - (tél. 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, bureau d'études Antéa Group (tél. 04.37.85.19.83).
Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).
Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère et en mairie de Grenoble ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère.

822062300

Avis divers

Changement de régime matrimonial

Notaire

Me René DEMSKI - Notaire associé
58, cours Becquart-Castelbon
38500 VOIRON

AMENAGEMENT DU REGIME MATRIMONIAL
Information aux créanciers

Epoux : Monsieur **Denis Gérard RODRIGUEZ**, retraité, et Madame **Odile Jeanne BUARD**, retraitée, demeurant à VOIRON (38500) 25, boulevard du Guillon. **Nés :** M. à MEKNES (MAROC) le 9 février 1947 et Mme à SALAISE-SUR-SANNE (38150) le 14 mars 1948.
Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à SALAISE-SUR-SANNE (38150) le 31 mars 1973, régime non modifié.
Modifications opérées : en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un des époux :
- attribution intégrale de la communauté en toute propriété ou en usufruit à l'époux survivant,
- prélèvement par l'époux survivant à titre de préciput de certains biens communs : résidence principale, autres biens immobiliers, meubles meublants y compris tous véhicules, comptes-joints ouverts à leurs noms, contrats d'assurances-vie non dénoués par le premier décès.

Date : 2 juin 2017
Notaire rédacteur : Me René DEMSKI, notaire à VOIRON.
Opposition à adresser, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, au notaire rédacteur de l'acte.

Pour avis

822682400

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

Pays Voironnais

PAYS VOIRONNAIS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Paul BRET - Président
40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71 - mél : contact-marches@paysvoironnais.com
web : http://www.paysvoironnais.com/
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis implique un marché public.
Objet : fourniture d'un ensemble chassis de 19 tonnes avec appareil à bras
Référence acheteur : M170040/BO
Type de marché : fournitures
Procédure : procédure adaptée
Lieu de livraison : centre technique du Pays Voironnais
ZA Le Roulet - 77, impasse des Coquelicots - 38500 COUBLEVIE
Durée : 6 mois
Forme du marché : prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 30/06/17 à 12h00
Documents payants : NON

Remise des offres : 30/06/17 à 12 h 00 au plus tard, à l'adresse :
PAYS VOIRONNAIS
40, rue Mainssieux - CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél : 04 76 93 17 71
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON
Renseignements complémentaires :
Il s'agit d'un marché périodique : NON
Envoi à la publication le : 09/06/17
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

822621000

CCAS DE VOIRON

Avis de publicité

M. LE PRESIDENT DU CCAS
58, cours Becquart-Castelbon - BP CS 30268 - 38516 VOIRON
Tél : 04 76 67 27 39 - Fax : 04 76 65 65 07
mél : mairie@ville-voiron.fr
web : http://www.ville-voiron.fr
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Durée : 12 mois
Accord-cadre avec un seul opérateur.
Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre
Valeur estimée (H.T.) entre 66 400,00€ et 98 000,00€
Objet : fourniture et livraison de colis de Noël pour les personnes âgées
Référence acheteur : 17AF-0478-G
Type de marché : fournitures
Procédure : procédure adaptée
Durée : 12 mois
Forme de la procédure : prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées.
Conditions relatives au contrat
Financement : financement par fonds propres Art.86 à 111 du Code des marchés publics français, paiement 30 jours à compter de la réception de la facture.
Forme juridique : aucune forme imposée, cependant dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % qualité organoleptique des produits
- 10 % caractère festif des produits du colis
- 20 % présentation du colis
- 30 % prix

Remise des offres : 06/07/17 à 17 h 30 au plus tard, à l'adresse :
CCAS DE VOIRON - M. le Président
58, cours Becquart-Castelbon - BP 268 - 38516 VOIRON
Tél : 04 76 67 27 39
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Instance chargée des procédures de recours
Tribunal administratif de Grenoble
2, place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex
Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69
mél : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : les référés précontractuels peuvent être introduits avant la conclusion du contrat dans les conditions prévues à l'article L551-1 du code de justice administrative. Les décisions prises par le pouvoir adjudicateur peuvent également faire l'objet d'un recours dans les deux mois à compter de leur notification ou de leur publication dans les conditions prévues par l'article R421-1 du code de justice administrative.
Envoi à la publication le : 09/06/17
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.ville-voiron.fr

822621200

MAIRIE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Avis d'appel public à la concurrence

M. LE MAIRE - Maire
Allée du parc de Miribel - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Tél : 04 76 90 56 36 - Fax : 04 76 90 82 75
mél : mairie@montbonnot.fr
web : http://www.montbonnot.fr
L'avis implique un marché public.
Objet : réalisation et impression de documents divers
Référence acheteur : 201704
Type de marché : services
Procédure : procédure adaptée
Forme du marché : prestation divisée en lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont acceptées.
Lot n° 1 - Réalisation et publication de documents divers
Coût estimé hors TVA : entre 5 000,00 euros et 20 000,00 euros
Lot n° 2 - Impression de parutions municipales et d'autres documents
Coût estimé hors TVA : entre 10 000,00 euros et 35 000,00 euros
Lot n° 3 - Rédaction d'articles par un journaliste
Coût estimé hors TVA : entre 2 000,00 euros et 6 000,00 euros
Conditions relatives au contrat
Financement : financement sur le budget de la commune. Paiement par mandat administratif à 30 jours.
Critères d'attribution :
Renseignements administratifs :
MAIRIE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN - M. Frédérick PENET
Allée du chateau de Miribel
BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Tél : 04 76 90 87 71 - Fax : 04 76 90 82 75
Remise des offres : 10/07/17 à 12 h 00 au plus tard, à l'adresse :
Service technique - Allée du Château de Miribel
BP 14 - 38333 Montbonnot-Saint-Martin
Tél : 04 76 90 87 71 - Fax : 04 76 90 82 75
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.
Envoi à la publication le : 09/06/17
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.montbonnot.fr

822622100

A2017C02601

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale de Territoires

Avis d'enquête publique sur les communes de Beaulieu, Beauvoir-en-Royans, Bessins, Chantesse, Chasselay, Chatte, Chevrière, Cognin-les-Gorges, Cras, Izeron, L'Albenc, La Rivière, Malleval-en-Vercors, Montagne, Montaud, Morette, Murinais, Notre-Dame de l'Osier, Poliénas, Quincieu, Rovon, Saint-Antoine-l'Abbaye (fusion de St Antoine L'Abbaye et de Dionay), Saint-Appolinard, Saint-Bonnet-de-Chavagne, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Lattier, Saint-Marcellin, Saint-Pierre-de-Chérennes, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Serre-Nerpol, Têche, Varacieux, Vatilieu et Vinay

Une enquête publique est ouverte à compter du 03 juillet 2017 au 17 juillet 2017 inclus, soit pendant 15 jours. sur le territoire des communes sus-citées relative à la demande de déclaration d'intérêt général du plan d'entretien des boisements de berge et plan d'actions contre la dispersion des plantes invasives en bord de rivière présentée par les responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées :

- La Communauté de communes « Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté », sise Maison de l'Économie - 7 rue du Colombier - BP 63 - 38162 Saint-Marcellin cedex,
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'agglomération de Saint-Marcellin, sis Chemin du Château - Sous Cumane - 38160 Saint-Sauveur.

Au terme de cette enquête, peut être adopté : un arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement et décision au titre des articles R.214-32 et suivants du même code.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère

M. Claude SCHWARTZMANN, urbaniste, ingénieur architecte, en retraite, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Saint-Quentin-sur-Isère, le 03 juillet 2017 de 8h30 à 10h30

Vinay, le 05 juillet 2017, de 10h00 à 12h00

Saint-Romans, le 08 juillet 2017 de 9h00 à 11h00

Saint-Gervais, le 11 juillet 2017 de 17h00 à 19h00

Saint-Marcellin, le 17 juillet 2017 de 14h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, le dossier d'enquête sera consultable en mairies de Chatte, L'Albenc, Saint-Antoine-L'Abbaye, Saint-Gervais, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Romans, Saint-Vérand, et Vinay, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête est composé de :

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.
- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier et en version numérique sur un poste informatique dédié, avec un accès internet, à la mairie de St Marcellin, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté sur le site internet suivant :

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr .

Les observations du public peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Marcellin, siège de l'enquête.

Le public pourra également communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-entretienrivieres@saint-marcellin.fr .

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairies de Chatte, L'Albenc, St-Antoine-L'Abbaye, St-Gervais, St-Marcellin, St-Quentin-sur-Isère, St-Romans, St-Vérand et Vinay et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr, à compter de leur publication.

A2017C02605

✓ DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique sur la commune de GRENOBLE du 3 juillet 2017 au 1er août 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 30 jours concerne une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, dans le cadre du projet GreenoValley X-Pôle, situées « ZAC Presqu'île » rue des Martyrs sur la commune de Grenoble présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS (siège social : 35, rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON).

Le dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable en version papier et version numérique, en mairie de GRENOBLE. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17h50, fermeture à 16h30 à compter du 24 juillet 2017).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP) - 22, avenue Doyen Louis Weil - CS6 - 38028 Grenoble Cédex 1 - (tél : 04.56.59.49.34).

Le commissaire enquêteur M. Périclès MÉNÉSÈS, ingénieur de recherche retraité, recevra les observations du public en mairie de GRENOBLE les :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14h à 17h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14h à 17h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14h à 17h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13h30 à 16h30
- le mardi 1er août 2017 de 13h30 à 16h30 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut également adresser ces observations par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée à M. Serge JOURDAN, chef du projet X Pôle (tel : 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, bureau d'études Antéa Group (tél : 04.37.85.19.83). Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère et en mairie de Grenoble ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère.

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

NAISSANCES

Paolo

FROGES
Paolo est né le 30 mai à 13 h 49 au CHU de Grenoble Alpes. Il pesait 3,490 kg pour 49 cm. Stéphanie et Joseph Strano sont parents de Laurine, 13 ans, et Hugo, 10 ans.

Elisa

VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET
Elisa est née le 8 juin à 22 h 49 au CHU de la Tronche. Elle pesait 4,200 kg pour 52 cm. C'est le premier enfant d'Adeline Ardoin et Alexandre Romero.

Eden

GRENOBLE
Eden est né le 28 juin à 8 h 38 à la clinique Belledonne. Il pesait 3,430 kg pour 50 cm. Soraya et Sylvain Ninfosi sont parents de Mani, 3 ans.

Joseph

SAINT-PIERRE-DE-CHARTEUSE
Joseph est né le 2 juillet à 2 h 25 au CHU de Grenoble Alpes. Il pesait 3,260 kg pour 52 cm. Delphine et Benoît Koch sont parents de Mia, 2 ans et demi.

ASSOCIATION

André Porta est le nouveau président du Lions club Grésivaudan

André Porta (deuxième à partir de la gauche) est le nouveau président du Lions club Grésivaudan.

SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Dernièrement, une cérémonie s'est tenue au restaurant O Pervenches aux Charmettes à Chambéry en présence des membres du Lions club du Grésivaudan. Ceux-ci avaient à élire leur nouveau président en la personne d'André Porta. Celui-ci a reçu des mains du président démissionnaire Lazar Telli les insignes protocolaires afférents à sa fonction.
À cette occasion, il a été fait un bref retour sur le passé de l'association, le club ayant été créé le 18 juin 1966 sous le patronage du Comité Perce-neige et de son premier présidente Jacques Martel. En effet, depuis plus de 50 ans, le Lions club mène des actions caritatives et humanitaires. Sa devise est : "Nous servons" ; "Partenaires dans la Cité. Les membres des Lions clubs sont tous animés par une même volonté de servir et de s'engager à mener des actions d'intérêt général dans un esprit d'humanisme.
Cette opération s'inscrit à la fois dans la devise du Lions club et dans son engagement dans la relation de proximité avec Grenoble. Forts de ses actions de don du sang, de canne blanche pour les malvoyants, de collectes pour les chariots bébés des restos du cœur, les membres du Lions club Grenoble Grésivaudan apportent leur contribution et leur aide financière à toute action humanitaire. Les discours respectifs furent entendus dans toute la solennité qui s'impose. Pour terminer, Jacques Milan fit un exposé sur la période de vie de Jean-Jacques Rousseau à Chambéry et à Grenoble.

VISITE

La ligue des Alpes de basket à la découverte des Caves de chartreuse

Les membres du comité directeur de la Ligue régionale des Alpes de basket ont visité les Caves de chartreuse.

VOIRON
Répondant à l'invitation de leur président Joël Geynet, les membres du comité directeur de la Ligue régionale des Alpes de basket ont visité les Caves de chartreuse lundi en fin d'après-midi.
La Ligue est installée au Campus La Brunerie de Voiron depuis 2010, mais elle bénéficie de nouveaux locaux sur le site depuis novembre 2016. Ils ont été inaugurés en mars en présence du président de la Fédération française de basket, Jean-Pierre Siutat.

Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web
Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
le dauphiné libéré
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com
Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €/HT pour l'année 2016

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

VILLE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire
Hôtel de Ville - BP 2 - 38950 Saint-Martin-le-Vinoux
Tél : 04 76 85 14 50

Référence acheteur : 2017-05
L'avis implique un marché public.
Objet : travaux de réhabilitation et d'extension des écoles du village
Procédure : procédure adaptée
Forme du marché : prestation divisée en lots : oui
Lot nº 2 - Gros œuvre - Maçonnerie - Façades
Lot nº 3 - Etancheité - Couverture tuiles - Zinguerie
Lot nº 4 - Bardage métallique
Lot nº 5 - Menuiseries extérieures aluminium - Fermetures
Lot nº 6 - Serrurerie - Métallerie
Lot nº 7 - Menuiserie intérieure - Agencement
Lot nº 8 - Cloisons - Doublage - Faux-plafonds
Lot nº 9 - Sols durs - Faïence - Chape
Lot nº 10 - Sols souples
Lot nº 11 - Peinture
Lot nº 12 - Électricité courants forts courants faibles
Lot nº 13 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire
Lot nº 14 - VRD - génie civil
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 60 % valeur technique de l'offre
- 40 % prix
Remise des offres : 31/07/17 à 12 h 00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 30/06/2017
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

826833100

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE GRENOBLE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique du 3 juillet 2017 au 1er août 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 30 jours concerne une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, dans le cadre du projet GreenoValley X-Pôle, situées "ZAC Presqu'île" rue des Martyrs sur la commune de Grenoble présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS (siège social : 35, rue Joseph Monier 92500 - RUEIL MALMAISON).
Le dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable en version papier et version numérique, en mairie de GRENOBLE. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17h50, fermeture à 16h30 à compter du 24 juillet 2017).
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP) 22, avenue Doyen Louis Weil, CS6, 38028 Grenoble Cedex 1 - (Tél. 04.56.59.49.34).
Le commissaire-enquêteur M. Périclès MÉNÉSÈS, ingénieur de recherche retraité, recevra les observations du public en mairie de GRENOBLE les :
- le lundi 3 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30
- le mardi 1er août 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 (clôture)
Pendant la durée de l'enquête, le public peut également adresser ces observations par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr
Toute information sur le projet peut être demandée à M. Serge JOURDAN, chef du projet X Pôle - (tél. 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, bureau d'études Antéa Group (tél. 04.37.85.19.83).
Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).
Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère et en mairie de Grenoble ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère.

822062300

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SCI LES FONTAINES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/06/2017 à Vézeronce-Curtin, il a été constitué une société civile immobilière / SCI présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LES FONTAINES
Objet social : l'acquisition, la construction, la gestion, la vente de tous biens ou droits immobiliers
Siège social : 1071, route du Vingt-un, 38510 VÉZERONCE-CURTIN
Capital social : 200 € (Deux cents euros)
Il est divisé en 200 (deux cents) parts de 1 (un) euro chacune
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Associé : M. Dominique VIAL demeurant 1071, route du Vingt-un - 38510 VÉZERONCE-CURTIN
M. Fabien VIAL demeurant 77, rue de Champfranc - LES AVENIÈRES - VEYRINS-THUELLIN
Gérance : M. Dominique VIAL demeurant 1071, route du Vingt-un - 38510 VÉZERONCE-CURTIN est désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée.
Immatriculation en cours au RCS de VIENNE.

Pour avis, la gérance

826841300

TIKIPAM

SASU au capital de 10 000 euros
86, rue du marais - 38660 Lumbin
520 910 928 RCS Grenoble
Par décision de L'Associé Unique en date du 30/03/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/03/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Pascale Vandenbroucke - 86, rue du marais - 38660 Lumbin et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.
Mention en sera faite au RCS de Grenoble.

826848400

RECTIFICATIF

A l'annonce nº 825623200 parue dans le Dauphiné Libéré du 29/06/2017 relative à la constitution de la **SARL MS AUTO SPORT** 43 Bd de pré pommier 38300 Bourgoin-Jallieu :
Il y avait lieu de lire : Gérance : M. CHOQUET Mikael
Au lieu de lire : Associé : M. CHOQUET Mikael

826852300

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/06/2017 à Roussillon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ECHASUD
Forme : SASU
Capital social : 100 euros
Siège : 72, rue Verguin, 38150 Roussillon
Objet : "montage et location d'échafaudages"
Durée : 99 ans
Président : Mme ATTIA ASMA, née le 28/11/1988 à Sousse (Tunisie), demeurant à Roussillon (38150), 72, rue Verguin
Cession des parts : soumise à l'agrément des actionnaires dans tous les cas.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque associé a le droit de participer par lui-même ou par un mandataire aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Vienne

Pour insertion, le président

826890500

Dissolutions

La Griffe et Compagnie

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, Rue des Chamois 38500 VOIRON
810 994 350 RCS GRENOBLE

Avis de dissolution

Le 9 Juin 2017, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour. Elle a nommé comme liquidateur Madame Carlotta BIGLIOCCA, demeurant 15, Rue des chamois 38500 VOIRON. Le siège de la liquidation est fixé 15, Rue des Chamois 38500 VOIRON, où tous actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal effectué au Tribunal de Commerce de GRENOBLE.

954176600

Transferts de siège social

B&T RÉNOV

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 23 bis, promenade des Magnauds
38080 SAINT-ALBAN-DE-ROCHE
RCS VIENNE 539 063 453

Suivant assemblée générale mixte du 22 juin 2017, il a été décidé de transférer le siège social du 23 bis, promenade des Magnauds, 38080 SAINT-ALBAN-DE-ROCHE au 4, chemin de Meximas, 38080 FOUR à compter du 22 juin 2017 avec abandon des anciens locaux et de modifier les statuts en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vienne.

Pour avis, le représentant légal.
Les cogérants Yoann BERLIOZ - Loïs THEVENON

826847600

Changements de gérance

FERENTIS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 997, Chemin du Charray 38110 DOLOMIEU
799 792 403 RCS VIENNE

Avis de transformation

Le 1er Juin 2017, l'associé unique a décidé de transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau ; sa dénomination, son capital, son objet et sa durée demeurent inchangés.

Monsieur Rodolphe LORIE, demeurant 997, Chemin du Charray 38110 DOLOMIEU, Président, a été nommé en qualité de Gérant.

954176800

Clôture de liquidation

La Griffe et Compagnie

SAS en liquidation au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, Rue des Chamois 38500 VOIRON
810 994 350 RCS GRENOBLE

Avis de clôture de liquidation

Le 09.06.2017, l'Associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Carlotta BIGLIOCCA de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de GRENOBLE.

954176700

✓ A2017C02779

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique sur la commune de GRENOBLE du 3 juillet 2017 au 1er août 2017 inclus

L'enquête d'une durée de 30 jours concerne une demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers en vue de l'exploitation des eaux souterraines pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, dans le cadre du projet GreenoValley X-Pôle, situées « ZAC Presqu'île » rue des Martyrs sur la commune de Grenoble présentée par SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS (siège social : 35, rue Joseph Monier - 92500 RUEIL MALMAISON).

Le dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale est consultable en version papier et version numérique, en mairie de GRENOBLE. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie (du lundi au vendredi de 8 h à 17h50, fermeture à 16h30 à compter du 24 juillet 2017).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations de l'Isère (DDPP) - 22, avenue Doyen Louis Weil - CS6 - 38028 Grenoble Cédex 1 - (tél : 04.56.59.49.34).

Le commissaire enquêteur M. Périclès MÉNÉSÈS, ingénieur de recherche retraité, recevra les observations du public en mairie de GRENOBLE les :

- le lundi 3 juillet 2017 de 14h à 17h
- le mercredi 12 juillet 2017 de 14h à 17h
- le jeudi 20 juillet 2017 de 14h à 17h
- le mardi 25 juillet 2017 de 13h30 à 16h30
- le mardi 1er août 2017 de 13h30 à 16h30 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête, le public peut également adresser ces observations par voie électronique à : ddpp-ic@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée à M. Serge JOURDAN, chef du projet X Pôle (tel : 04.76.57.78.09) ou de M. Edouard TISSIER, bureau d'études Antéa Group (tél : 04.37.85.19.83). Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP de l'Isère et en mairie de Grenoble ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère.

A2017C02766

Commune de Villard-Bonnot

Instauration du Droit de préemption simple et renforcé sur le territoire communal

Par délibération en date du 28 juin 2017, le conseil municipal de la commune de Villard-Bonnot a instauré le droit de préemption simple et renforcé sur certaines parties du territoire de la commune de Villard-Bonnot.

La délibération sera affichée en mairie pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE

A2017C02783

Commune de DIEMOZ

Avis de mise à l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme à partir du 25/07/2017 au 14/09/2017 inclus, soit pendant 52 jours.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme porte sur 6 grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

1. L'urbanisation et les objectifs de modération de la consommation d'espace,
2. L'habitat, le logement et la mixité sociale,
3. Les équipements, les espaces publics et les réseaux,
4. Les ressources, les continuités écologiques, le patrimoine et paysage,
5. Les activités économiques, commerciales, agricoles et touristiques, 6. Les transports et déplacements,

Ainsi que sur 9 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le commissaire enquêteur désigné est Monsieur Gilbert BARILLIER.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un registre papier est consultable en mairie siège de l'enquête, Place Henri Bousson – 38790 DIEMOZ, Lundi – Mardi – Vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 et Jeudi de 8H00 à 12H00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : enquetepublique2507@mairie-diemoz.fr

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Diémoz Place Henri Bousson 38790 DIEMOZ pour recevoir ses observations :

Mardi 25 juillet 2017 de 14H00 à 17H00

Mardi 05 septembre 2017 de 14H00 à 18H00

Jeudi 14 septembre 2017 de 9H00 à 12H00.

Le dossier d'enquête est consultable à l'adresse du site internet suivant : http://www.mairie-diemoz.fr, ainsi que sur un poste informatique à disposition du public à la Mairie de Diémoz – place Henri Bousson – 38790 DIEMOZ.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an en Mairie de Diémoz – place Henri Bousson – 38790 DIEMOZ.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire de Diémoz.

5. Compte Rendu des Observations

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

***

GRENOBLE

***

ENQUÊTE PUBLIQUE

***

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS ET DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION D'UN GITE GÉOTHERMIQUE BASSE TEMPÉRATURE

***

SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE SAS

***

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS

COMPTE RENDU DES OBSERVATIONS

Objet :

Arrêté n° DDPP-IC-2017-06-05 de Monsieur le Préfet de l'Isère, daté du 2 juin 2017, prescrivant la mise à l'enquête publique unique de la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de la demande de permis d'exploitation d'un gite géothermique basse température, présentée par SCHNEIDER ELECTRIC France SAS, dans le cadre du projet GreenoValley X--Pole, situé sur le territoire de la commune de Grenoble, au lieu-dit "ZAC Presqu'île".

I. – L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée pendant trente jours, de 03 juillet au 01 août 2017. Le Commissaire Enquêteur a tenu des permanences aux jours et heures suivants en Mairie de la commune de Grenoble.

- Le 03 juillet 2017 de 14h00 à 17h00
- Le 12 juillet 2017 de 14h00 à 17h00
- Le 20 juillet 2017 de 14h00 à 17h00
- Le 25juillet 2017 de 13h30 à 16h30
- Le 01 août 2017 de 13h30 à 16h30

II. – PARTICIPATION DU PUBLIC

Le public ne s'est pas beaucoup manifesté pendant l'enquête publique. En effet :

- Une personne s'est présentée lors des permanences pour information.
- Aucune observation n'a été formulée sur le registre.
- Aucune observation orale n'a été reçue par le Commissaire Enquêteur
- Aucune lettre n'est parvenue à l'intention du Commissaire Enquêteur

III. – OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

➢ SITE DU PROJET

L'Annexe B du dossier montre la localisation des ouvrages de prélèvement et de rejet des eaux souterraines pour le projet géothermique X-Pole sur un extrait cadastral daté de 01 février 2016. A cette date, le bâtiment de "l'Usine J" n'a pas encore été démoli et l'extrait cadastral fait état d'une parcelle 25 de la section AC.

Depuis la démolition du bâtiment de l'Usine J, l'ancienne parcelle 25 de la section AC a été découpée en trois parcelles : les parcelles 100,101 et 102.

Ce découpage est, sans aucun doute, en prévision de la poursuite du programme des équipements publics de la ZAC Presqu'île. Dans ce cas, les destinations des parcelles sont :

- Parcelle 100 : la mise en place de la liaison douce
- Parcelle 101 : la mise en gabarit 45 de l'avenue des Martyrs
- Parcelle 102 : l'emplacement de X-Pole

Peut-on confirmer ces destinations ?

Si ces destinations sont confirmées, le forage de rejet R2, comme c'est indiqué dans l'Annexe B, se trouverait dans la parcelle 101. Il faut le déplacer. Les horizons géologiques des deux localisations (pour R2) ne devraient pas être très différents.

Extrait cadastral après la démolition du bâtiment de l'Usine J

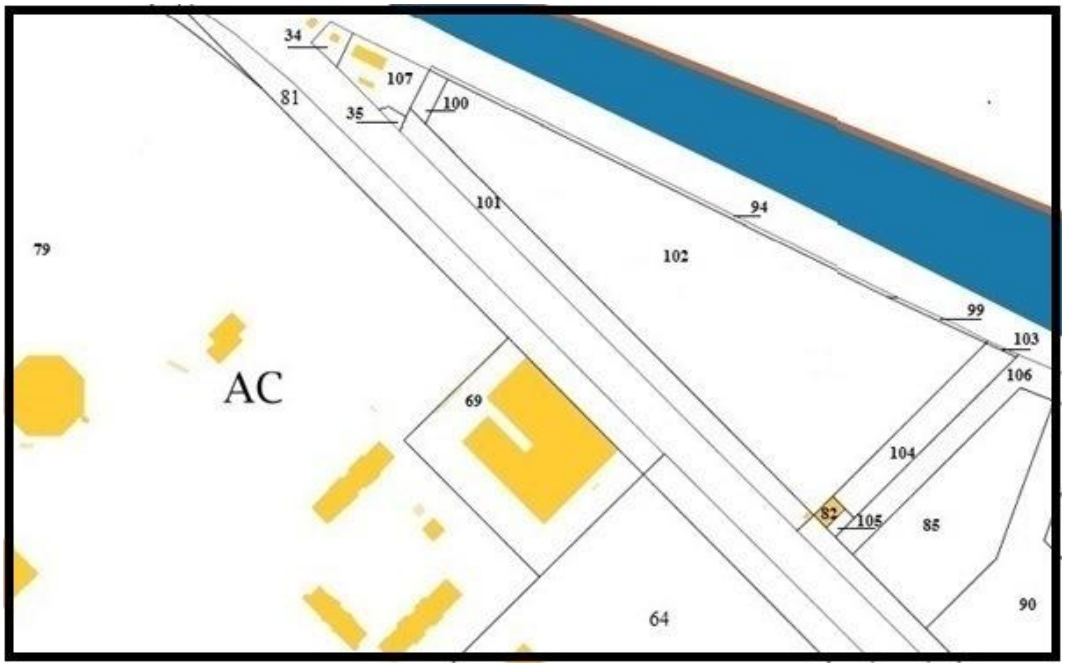

ZAC Presqu'île : Equipements publics

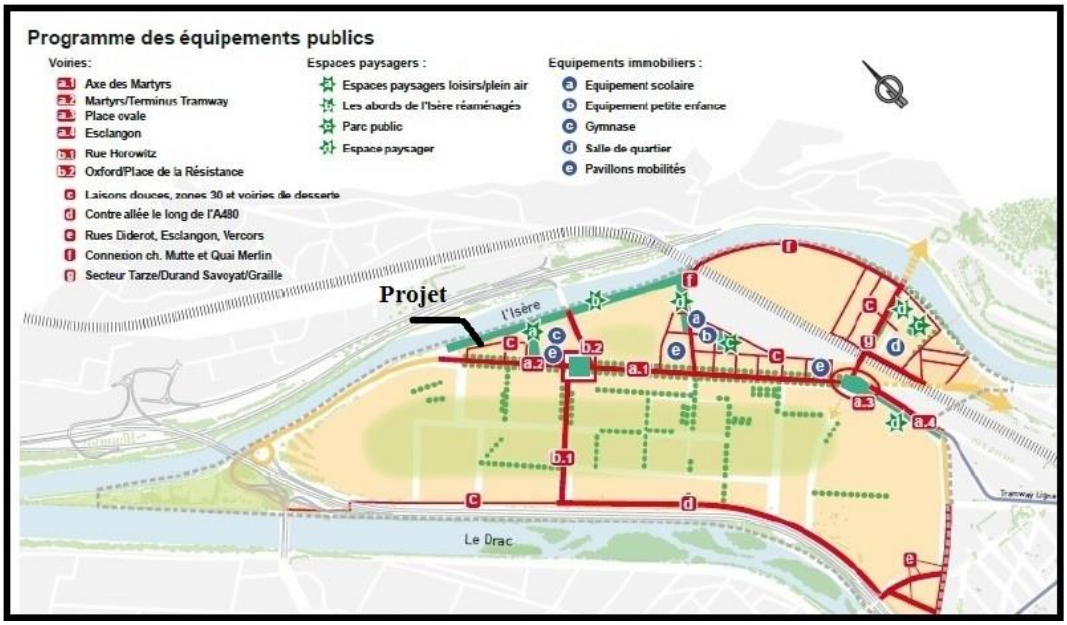

➢ MOYENS ALTERNATIFS POUR LA CLIMATISATION DES LOCAUX

Les thermo-frigo-pompes ont chacune une puissance utile de :

- Chaud : 841 kW
- Froid : 886 kW

Ensemble, elles répondent aux besoins de climatisation des locaux.

Qu'arrive-t-il en cas de panne ?

A-t-on prévu un moyen alternatif ?

➢ MATERIAU DU CIRCUIT DE CANALISATIONS

L'enjeu, c'est la protection de la nappe de la pollution encore présente dans le site.

Le dossier fourni par Schneider Electric pour justifier sa demande de modification de la servitude d'utilité publique (SUP) instituée sur le site, fait mention d'un purge et évacuation en filière agréée de quatre zones contaminées aux hydrocarbures.
D'autre part, on page 9 du présent dossier X-Pole soumis à l'enquête publique, il est affirmé : "*Il est prévu par l'aménageur, SEM INNOVIA, le retrait des terres polluées. .* "

Sans aucun doute, un grand effort de dépollution du site a été réalisé où est à réaliser. Mais le Commissaire Enquêteur n'en sait pas plus.

Cependant, il y a certainement de pollution restante au niveau résiduel. Les métaux détectés (Cuivre, Mercure, Zinc, Plomb) ne sont pas ou peu lixiviables. Le risque par percolation est très limité.

En revanche, la présence résiduelle de composés organiques halogènes appelle à la stricte observance de la SUP : "*le forage et le circuit de canalisations sont constitués d'acier ou d'un matériau présentant un degré d'imperméabilité équivalent*".

Les forages sont en acier inoxydable. Quant aux canalisations, l'Annexe C du dossier propose le polybutène. **L'imperméabilité de ce dernier matériau, est-elle équivalente ou supérieure à celle de l'acier ?**

A Grenoble, le 2 août 2017

Périclès MENESES
Commissaire Enquête

6. Mémoire en Réponse du Maître d'Ouvrage

Greenovalley X-Pole - Schneider Electric
Presqu'ile de Grenoble (38)

Exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques
Mémoire en réponse au compte rendu des observations du commissaire enquêteur

Août 2017
Rapport n°90226/A

Schneider Electric

World Trade Center
5 Place Robert Schuman
38 050 GRENOBLE Cedex 9

AGENCE RHONE-ALPES MEDITERRANEE
Métier "Eau"
109, rue des Mercières
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. : 04.37.85.19.60 - Fax : 04.37.85.19.61

Sommaire

Pages

1. Préalable 2

2. Site du projet 3

3. Moyens alternatifs pour la climatisation des locaux 3

4. Matériau du circuit de canalisations 3

1.Préalable

Ce rapport constitue le mémoire en réponse au compte rendu des observations du commissaire enquêteur (émis le 2 août 2017) concernant l'exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques du projet de construction du Greenovalley X-Pole de la société Schneider Electric sur la Presqu'île de Grenoble.

Les précisions attendues dans le cadre de l'enquête publique font l'objet du présent mémoire.

2. Site du projet

Le plan cadastral de février 2016 au droit du site ne prenait pas en compte les modifications de découpage et d'usage.

Le plan actualisé et la localisation prévisionnelle des forages sont reportés en **Annexe A**.

3. Moyens alternatifs pour la climatisation des locaux

Il n'est pas prévu de moyens alternatifs compte tenu de la faible occurrence du risque.

Chauffage : le besoin est couvert à 88% par une seule thermo-frigo-pompe. Si une panne survenait pendant les 12% restants il est prévu de fonctionner en mode dégradé en jouant sur l'inertie du bâtiment et un ballon de stockage de 50 m^3.

Climatisation : le besoin est couvert à 61% par le Géocooling ; 36% par une seule pompe et 3% par la deuxième. Le risque de devoir fonctionner en mode dégradé est donc très faible.

4. Matériau du circuit de canalisations

Tout d'abord il est nécessaire de corriger une erreur dans le dossier page 9, ce n'est pas la SEM INNOVIA mais Schneider Electric qui a fait réaliser la dépollution du site. Cette dépollution a été pilotée par BURGEAP et les conclusions ont été validées par la DREAL.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral instituant la servitude modifiée, les canalisations seront en acier.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne saurait engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Annexe A

Localisation prévisionnelle des ouvrages sur plan géomètre

(1 page)

AGATE - SELARL de Géomètres-Experts DPLG
Grenoble - Tél. : 04.76.40.17.84.
N° Réf. : C185.2780.D44
Réalisé le 02/06/2014.

COORDONNÉES DES POINTS "LIMITE"

N°	X	Y	N°	X	Y
1	1911960.55	4226509.90	16	1911781.38	4226730.63
2	1911968.52	4226515.86	17	1911788.87	4226707.41
3	1911988.94	4226538.27	18	1911847.95	4226697.74
4	1911992.39	4226541.32	19	1911907.49	4226668.67
5	1912008.02	4226558.33	20	1912002.23	4226622.02
6	1912049.05	4226598.46	21	1912007.56	4226621.53
7	1911779.44	4226704.58	22	1912009.87	4226620.46
8	1911772.02	4226712.37	23	1912036.59	4226608.22
9	1911790.34	4226726.20	24	1912051.18	4226600.60
10	1911981.74	4226518.98	25	1912051.61	4226600.38
11	1911986.10	4226514.58	26	1912054.95	4226598.90
12	1912066.13	4226593.91	27	1912065.04	4226592.83
13	1911972.51	4226509.83	28	1912050.28	4226599.69
14	1911976.87	4226505.43	29	1911770.80	4226735.85
15	1911975.72	4226525.05			

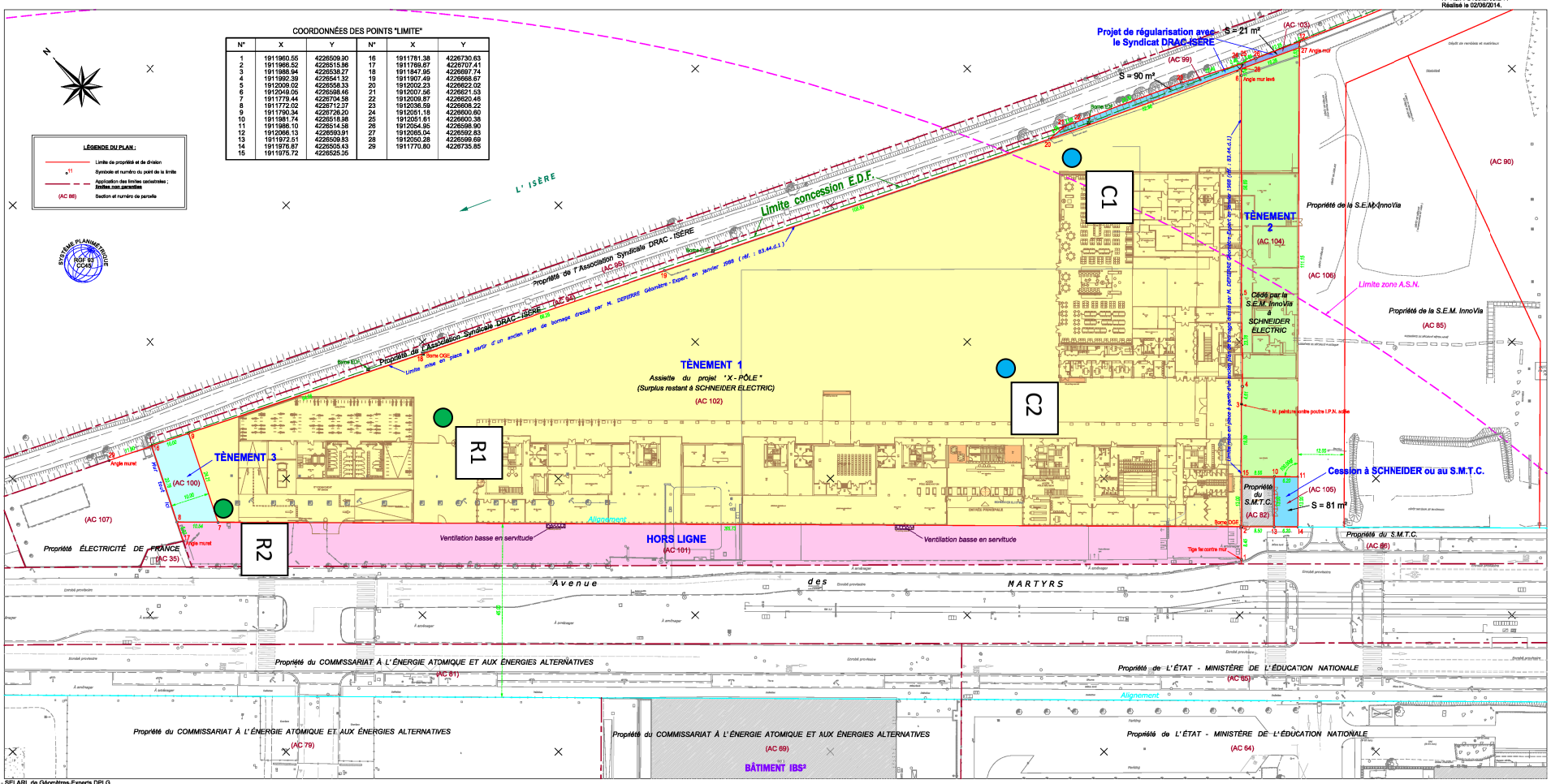

Échelle 1/500

AGATE - SELARL de Géomètres-Experts DPLG
Grenoble - Tél. : 04.76.40.17.84.
N° Réf. : C185.2780.D44
Réalisé le 02/06/2014.

Fiche signalétique

Rapport

Titre : ***Greenovalley X-Pole - Schneider Electric - Presqu'ile de Grenoble (38***
Exploitation des eaux souterraines à des fins géothermiques
Mémoire en réponse au compte rendu des observations du commissaire enquêteur

Numéro et indice de version : 90226/A
Date d'envoi : Août 2017
Nombre de pages : 7
Diffusion (nombre et destinataires) :

- *1 pdf par mail*

Nombre d'annexes dans le texte : 1
Nombre d'annexes en volume séparé : /

Client

Coordonnées complètes: **Schneider Electric**
World Trade Center
5 Place Robert Schuman
38 050 GRENOBLE Cedex 9

Nom des interlocuteurs : Monsieur Serge JOURDAN - serge.jourdan@schneider-electric.com

Antea Group

Unité réalisatrice : Agence RHONE-ALPES *MÉDITERRANÉE*
Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :
Edouard TISSIER, interlocuteur commercial et responsable de projet
Edouard TISSIER, auteur
Secrétariat : Cindy YAFFA

Qualité

Contrôlé par : *Jérome LACROIX*
Date : *Août 2017 – Version A*

N° du projet : RHA P 15 0299
Commande : Commande du 23/07/2015

Mots clés : Mémoire en réponse, forages, géothermie